

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

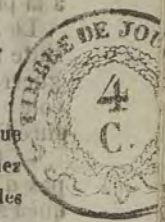
LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



BRESIL.

On écrit de Rio-Janeiro, 21 avril : L'administration, montée au pouvoir le 19 septembre 1837, c'est-à-dire à l'abdication de l'ex-régent Feijo, vient de donner sa démission.

Le nouveau cabinet se trouve composé de Candido Baptista de Oliveira, jeune homme de beaucoup de moyens, chargé du portefeuille des affaires étrangères et des finances, par intérim ;

Francisco de Paula Almeida Albuquerque, magistrat intègre, mais faible, indolent et intérieur, par intérim ; Yacintho-Roque de Sena Pereira, marine et guerre, par intérim, pendant l'absence du collègue des ex-ministres, qui est allé au Rio-Grande prendre connaissance de l'état des choses, et que l'on attend ici tous les jours. Il donnera sa démission aussitôt son arrivée.

Le nouveau cabinet est considéré comme un ministère de transition. Il se forme dans ce moment, un parti qui a pour but de renverser le régent; voici comment: Il existe un article de la constitution qui dit: « Que si l'empereur, pour cause physique ou morale, se trouve dans l'impossibilité de gouverner, le prince impérial, s'il a plus de 18 ans, gouvernera à sa place, comme régent. »

Or la princesse D. Januaria a eu 17 ans le 11 mars, et l'on prétend qu'à l'âge de 18 ans elle doit gouverner comme régente pendant la minorité de l'empereur qui n'a que treize ans et demi, et qui par conséquent se trouve dans l'impossibilité physique, citée par la constitution. On assure que Vasconcellos, l'ex-ministre de la justice est à la tête de ce parti.

Le blocus de Buenos-Ayres continue de la même manière. Fructo-Rivera, l'allié des Français a déclaré la guerre à Rosas, il est vrai, mais il est encore à quelques lieues de Montevideo, à la tête de ses troupes, et ne paraît pas disposé à entrer en campagne. L'amiral Leblanc commence à s'apercevoir qu'il a trop compté sur Fructo. Cette malheureuse question de Buenos-Ayres peut durer encore bien longtemps et faire beaucoup de tort aux Français.

ALLEMAGNE.

On écrit de Varsovie, le 10 juin :

Les jeunes gens contre lesquels une poursuite avait été intentée pour leurs tendances saint-simoniennes, sont maintenant jugés. On s'était attendu à une décision moins sévère, parce qu'il n'y avait rien dans cette affaire qui eût directement trait à la politique; mais à cause d'affiliation des jeunes gens à Kielce et Augustowo, où il paraît qu'on en était venu à quelques tentatives de désordre, on a trouvé nécessaire de montrer une plus grande sévérité; et ainsi environ quarante des prisonniers ont été condamnés à un service forcé dans les districts du Caucase.

A Kiew il y a eu cent quinze condamnations. Un noble connu, M. Borowski et un médecin, M. Grandpé, étaient les chefs du complot qui n'était pas tout à fait hostile à la maison impériale, mais qui aurait contribué à répandre des principes considérés comme dangereux. Les condamnés ont été envoyés, partie en Sibirie, partie dans le Caucase. Ces malheureux inspirent un vif intérêt, car presque tous sont dignes de la plus grande estime dans leur vie privée. De ceux qui ont été condamnés à mort, un petit nombre sera exécuté, les autres recevront leur grâce, un d'entr'eux qui ne voulait point accepter cette grâce, est mort le lendemain en prison.

On écrit de Constantinople, 5 juin :

La nouvelle que Hassiz-pacha avait reçu l'ordre de se retirer ne s'est pas confirmée. Le ministre turc paraît seulement avoir donné à entendre que cet ordre serait expédié.

Les plénipotentiaires d'Angleterre, de France, de Russie et d'Autriche, ont eue une conférence avec les ministres de S. H. On s'y est occupé de l'attitude hostile prise de part et d'autre en Syrie.

Les plénipotentiaires cherchaient à faire prévaloir de nouveau leurs conseils modérés. Ils ont seulement obtenu que la porte renouvelât la déclaration antérieure, qu'elle ferait retirer ses troupes aussitôt que l'Égypte aurait interné les siennes en Syrie.

Feuilleton.

SOUVENIRS DU TEMPS DE L'EMPIRE.

LE PARENT DE L'EMPEREUR.

A huit milles de Florence, sur la route de Sienna, et au-dessus d'une colline agréable et bien cultivée, est le gros bourg de Saint-Casiano, célèbre par cette alberge de la Campana habitée par Machiavel. A une vingtaine de milles plus loin est Certaldo, qui se vante à tort d'avoir donné naissance à Boccace, car Boccace est né à Paris; mais celui qu'on appelle il Certaldese y a, du moins, vécu longtemps et est mort à Certaldo. Entre ces deux points dans une vallée riante, est un village inconnu, tellement il est peu considérable; une église sans renommée, tellement elle est dépourvue de toutes les merveilles des arts qui fourmillent en Italie; il y avait là, en 1807, à l'époque la plus brillante de l'empire français, un curé qui se nommait BONAPARTE. Il était pauvre et obscur comme si un homme de son nom n'avait pas tiré le pape du Vatican pour se faire sacrer à Notre-Dame; doux et sans ambition comme s'il n'était pas l'oncle de Létiitia et le grand oncle du jeune général qui avait si glorieusement conquis l'Italie, salué les Pyramides, et qui faisait et défaisait les rois en Europe.

C'était un autre Aicinius dans les jardins de son presbytère, taillant ses arbrès, mariant ses quelques vignes aux cinq ou six ormeaux de son petit domaine, et qui, comme le père d'Ulysse, portait un manteau troué et une chaussée rapiécée. Tout le bruit que faisait son petit neveu dans le monde avait passé par dessus sa tête sans qu'il l'entendit.

Personne autour de lui ne se doutait de sa glorieuse parenté, il avait oublié la Corse sa patrie pour ne songer qu'à ses paroissiens simples et ignorans comme lui; derrière l'église serait son tombeau; dans sa maison curiale était un fusil qui donnait quelquefois du gibier à sa table; quelques lignes avec lesquelles il pêchait dans un étang voisin. Si on ajoute à ces moyens de distraction la culture de quelques fleurs et la dime qu'il allait recueillir deux fois par an, on aura un résumé exact des occupations temporelles du curé Bonaparte, qui, quant au spirituel, n'innovait jamais, disait la messe deux fois par semaine et prêchait tous les dimanches après vêpres. Cependant il y avait trois personnages que le curé distinguait et dont il s'occupait plus particulièrement que de ses autres paroissiens; une poule, une jeune fille et un jeune garçon.

Le sultan n'entend donc pas montrer de la déférence, il prend plutôt des mesures qui dénotent évidemment qu'il veut pousser les choses à bout.

Entr'autres, nonobstant toutes les représentations de lord Ponsonby et de l'amiral Roussin, on a embarqué encore 10,000 hommes pour la Syrie. Ce transport de troupes a mis à la voile, il y a peu de jours. On croit qu'Hafiz Pacha attend ce renfort pour prendre l'offensive. Entretemps il fait de Bir une place d'armes considérable pour servir de base à ses opérations, dans le cas où il en viendrait aux mains.

Ibrahim pacha a rassemblé le gros de son armée près d'Alep, et n'abandonnera cette position qu'à la dernière extrémité. Lord Ponsonby et l'amiral Roussin ne sont pas non plus inactifs. Voyant que leurs représentations étaient sans effet, ils firent savoir au gouvernement turc, que le moindre choc entre les flottes turque et égyptienne serait suivi de la répression la plus sévère de la part de l'Angleterre et de la France et que leurs vaisseaux ont reçu ordre d'empêcher par tous les moyens possibles un pareil conflit. Cette menace empêchera sans doute les hostilités sur mer, mais ne changera rien à l'état des choses en Syrie.

L'état de santé du sultan paraît très-inquiétant. Il souffre de maux qui mènent à un épuisement de toutes ses forces vitales.

Les grandes puissances européennes sont d'accord sur les points suivans: 1° statu quo de l'empire turc dans ses limites actuelles; 2° empêcher l'indépendance de l'Égypte; 3° détourner autant que possible la guerre entre l'Égypte et la Turquie. La Russie aurait fait des déclarations fort loyales.

(Gaz. d'Augsbourg.)

ANGLETERRE. — Londres, le 22 juin.

Dans la séance de la chambre des lords du 21, il a été présenté une pétition de M. Burge, délégué des négocians de Bristol, qui demande à être entendu contre le bill sur la Jamaïque. La chambre a décidé qu'il serait appelé à la barre vendredi prochain.

Le comte de Winchelsea a présenté une pétition demandant le rappel de l'acte d'émancipation des catholiques romains. Cette pétition a été vivement combattue par lord Brougham.

Dans la chambre des communes, séance du même jour, M. Mackinson a adressé à lord Palmerston des interpellations relatives aux relations avec la Perse. Lord Palmerston a répondu que bien qu'il eût eu momentanément une sérieuse interruption des relations entre les deux pays, l'Angleterre n'était pas en guerre avec la Perse. M. Maclean a demandé ensuite si on avait reçu réparation de l'outrage commis par le shah sur l'envoyé de sir John M'Neil, et si on avait reçu de M. Nesselrode, ministre de Russie, des explications satisfaisantes sur la conduite des comtes Semonotsh et Warrowitch dans leurs négociations avec la Perse. Il a demandé, en outre, si le noble lord avait reçu la nouvelle d'un outrage qui aurait été commis à Bushire contre l'amiral Maitland et l'équipage du Wellesley.

Lorsque l'amiral voulut débarquer à la place accoutumée, on lui dit qu'il ne pouvait le faire et qu'il devait aller à la douane, ce qu'il refusa, et il débarqua au lieu ordinaire. Les soldats firent feu sur l'équipage, qui répondit à cette attaque et 2 ou 3 hommes furent tués.

Le vicomte Palmerston a répondu qu'aucune réparation n'avait été obtenue pour l'outrage commis contre l'envoyé de sir M'Neil; que quant aux explications du gouvernement russe, il devait s'en référer aux documens déjà déposés sur le bureau; en ce qui concerne ce qui est arrivé à Bushire, il a reçu un rapport à peu près semblable à ce que vient de dire l'honorable membre; mais d'après les dernières nouvelles, l'amiral Maitland était sur le point de retourner à Bushire, pour communiquer avec les autorités de ce pays.

City article du Globe, Midi. Les marchés des fonds publics continuent à présenter un aspect fort sombre; beaucoup des anciens habitués de la bourse prédisent une baisse considérable. Les fonds étrangers sont plus affectés encore que les fonds anglais et se ressentiront probablement les premiers des effets de cette baisse. Consolidés 93 1/4 en liquidation.

Active espagnole 18 5/4, 19 avec les coupons; différée 8, 8

La poule était blanche et familière, excellente couveuse, et quand le curé déjeunait sous une petite tonnelle devant sa porte, la poule chérie venait bêqueter les miettes de sa table; elle allait à lui quand il l'appelait, se laissait caresser, et poussant quelquefois la condescendance jusqu'à pondre ses œufs quotidiens dans les plus poudreux de sa soutane; avec celle-là l'intimité était complète.

Il n'en était pas tout-à-fait de même de la jeune fille Mattea; il l'avait baptisée et catéchisée, et c'était avec un plaisir innocent qu'il la voyait grandir et s'embellir tous les jours. Mattea avec ses beaux yeux, sa taille lestée et dégagée, et cette finesse italienne qui s'allie à la naïveté et au naturel, était l'orgueil du village. Le bon curé rêvait sans cesse au bonheur à venir de la jeune fille; il avait arrangé pour elle un mariage superbe; il voulait la donner à Tommaso, un sacristain, le troisième objet de ses affections. Celui-ci, grand et vigoureux garçon, était un hôte habituel du presbytère; factotum du curé, il cultivait le jardin, faisait la cuisine, répondait à la messe et chantait au lutrin, paraît l'autel et garnissait les burettes; c'était un bon jeune homme, un peu tapageur, mais honnête, toujours le premier et le plus ardent aux querelles de village; du temps du Dante il eût été Gueffe ou Gihelin, jamais neutre. Il aimait Mattea avec une vivacité qui aurait effrayé le curé si la froideur de la jeune fille n'eût rassuré le vieux prêtre.

Il n'est pas mal, pensait le grand-oncle de l'empereur, que Mattea conserve l'égalité de son âme, les vierges folles ne sont pas dignes de l'époux.

Quand Mattea venait au presbytère, le curé s'amusait quelquefois à demeurer dans sa chambre, et à travers le rideau grossier de sa fenêtre, il regardait dans sa cour et observait le manège de Tommaso auprès de Mattea.

—Mattea, je priais pour vous ce matin en sonnant l'Angelus; que faisiez-vous dans ce moment, disait le jeune sacristain.

—Je pensais à la Vierge, répondait la jeune fille dont le regard de feu n'avait rien d'ascétique.

Tommaso lui reprochait son indifférence, sa cruauté; mais il voulait l'embrasser; et la jeune fille riieuse s'échappait des bras de son amoureux et la fois Mattea et Bianca sa poule.

C'est ainsi que le bon curé vivait doucement au milieu de ses paroissiens et des êtres qu'il aimait, quand un jour d'éte un bruit inaccoutumé remplit le village. Les pas des chevaux sonnaient sur le chemin qui le traversait, et la

114; passive 4 1/8 5/8. — Portugais 5 p. c. 35 5/4, 54 1/4. — Hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/4, 1 1/2; dito 5 p. c. 102 1/8 5/8. — Mexicains 25, 26. — Brésiliens 78, 79. — Belges 101 1/2, 102.

Deux heures. — Le marché en fonds publics est toujours agité et les fluctuations des prix sont rapides. L'argent est très-rare. Toutefois en ce moment il paraît y avoir une petite réaction en hausse. Consolidés 93, 95 1/8. — Les espagnols se sont faits à 18 1/2, mais ils sont maintenant à 18 5/4, 7/8. — Hollandais 5 p. c. 102, 102 1/4; dito 2 1/2 p. c. 55, 55 1/4. — Brésiliens en baisse de 2 p. c.

NOUVELLES DE HOLLANDE.

Le Handelsblad donne le bulletin suivant de la bourse d'Amsterdam du 24 juin :

La baisse de presque tous les fonds à la bourse de Londres de mercredi dernier et le manque d'argent qui règne généralement à cette bourse, a également produit le découragement sur notre marché. Dès avant l'ouverture de la bourse, il y avait beaucoup de vendeurs pour compte anglais sur les intégrales et ses ventes ont fait fléchir à 54 5/4 le cours de ce fonds. Pendant la bourse, ces ventes ont continué tant sur les intégrales que sur les 5 p. c. Indes-Orientales, cependant les prix n'ont subi aucune baisse ultérieure, parce que de nombreux achats pour placement de l'argent réalisable au 1er juillet, sont venus en neutraliser l'effet. Les autres fonds hollandais ont montré la même disposition à la baisse, mais les transactions sur ces valeurs ont été plus animées.

Quoique les actions de la société de commerce fussent en apparence tout à fait étrangères à l'influence défavorable dont nous venons de parler, elles n'ont pas plus que les autres fonds hollandais, pu se soutenir et sont restées plus offertes.

FRANCE. — Paris, le 24 juin.

M. Pasquier s'est transporté hier à la Conciergerie pour être interrogé à Martin Bernard. Il paraissait d'abord assez abattu en comparaisant devant ce magistrat. Mais il n'a pas tardé à reprendre une apparence de fermeté, et après avoir donné ses nom et prénoms, il a déclaré qu'il ne répondrait à aucune autre que son nom. M. Pasquier n'en a pas moins persisté à lui adresser une série de questions; Martin Bernard a refusé ensuite de signer l'interrogatoire, en disant qu'il répondrait devant les juges.

On a cru un moment que Martin Bernard avait pris la résolution de se laisser mourir de faim; car il refusait de prendre toute espèce de nourriture; mais il a bientôt abandonné ce projet, si toutefois il l'avait jamais formé.

On parle ce matin d'un nouvel ajournement de la cour des pairs, qui aurait été nécessité par les découvertes faites à la suite de l'arrestation de Martin Bernard.

Nous lisons ce matin l'article suivant dans un journal légitimiste :

On nous affirme que M. Bugeaud est allé ce matin voir Louis-Philippe, et que le ministère l'a investi du commandement de toutes les forces de Paris, sous les ordres toutefois du général Pajol, et en bornant ce commandement à la durée du procès.

On vient de garnir de planches les grilles des guichets de la cour des Tuileries; toutes les cheminées du palais ont été grillées; enfin une guérite d'observation, à claire voie, a été placée dans l'entretoiture du pavillon de floré et du bâtiment qu'habite le roi. De cette sorte d'observatoire on peut voir en même temps ce qui se passe dans le jardin et sur la place du Carrousel; c'est le poste ordinaire du commissaire du château.

Ce matin 25 hommes du 33e de ligne ont été envoyés à la Conciergerie où ils doivent rester jusqu'à demain matin. Cette précaution a été prise par suite de quelques craintes que les séditieux ne cherchassent à délivrer les prisonniers avant qu'ils fussent transférés à la prison du Luxembourg.

Les trois casernes de la garde municipale du faubourg St-Martin, de la rue de Tournon et de la rue Mouffettard ont continuellement leurs postes gardés par trois sentinelles; un brigadier et une compagnie d'hommes sont toujours prêts à monter à cheval ou à prendre les armes.

Le curé du presbytère se trouva plein en un moment de cavaliers. Un des hérauts de l'empereur, tout chamarré d'or, le chapeau orné de plumes blanches se présenta devant le curé; celui-ci, tremblant, avança un siège, et se tint debout les mains croisées sur sa poitrine, ne sachant encore à quel martyre il était réservé.

Rassurez-vous, monsieur le curé, dit le général comte de l'empire Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie?

Oui, monsieur, murmura le curé, qui savait confusément la fortune de son neveu, mais qui la regardait comme une des choses lointaines dont il était séparé par des pays sans nombre, par d'incommensurables distances.

—La mère de sa majesté... —Létiitia! dit le curé, osant à peine lui nommer le nom de sa majesté.

—Madame-Mère, reprit le général, a parlé de vous à sa majesté.

—Au petit Napoléon? dit encore le curé.

—A l'empereur, monsieur le curé. Il n'est pas convenable qu'un parent aussi proche que vous l'êtes, qu'un homme aussi recommandable que vous, languisse ignoré dans une pauvre cure de village, tandis que votre neveu, monsieur le curé, remplit le monde de son nom et de ses hauts faits. L'empereur m'envoie vers vous, vous n'avez qu'à parler, vous n'avez qu'à vouloir. Quel siège épiscopal vous tente? Voulez-vous un évêché en France ou en Italie? Voulez-vous échanger votre soutane noire contre la pourpre d'un cardinal? L'empereur a trop d'amitié et trop de respect pour son oncle pour lui refuser quelque chose; l'empereur peut tout.

Le plus grand personnage que le pauvre curé eût vu dans sa vie était l'évêque de Finsola, qui venait une fois par an dans le village pour confirmer les petites filles et les petits garçons. Après cette visite épiscopale, le curé de la mitre d'or et du rochet de dentelle. On faisait briller à ses yeux de superbes richesses; on devait son avenir d'une puissance bien clinait. Il hésita un moment; il se recueillit devant le général qui s'inclinait.

—Monsieur, dit-il, cela est-il bien vrai? Ma nièce Létiitia est impératrice?... Et moi qui ai entendu sa première confession!... il y a bien longtemps!... quand elle était petite fille!...

Le général sourit.

—Monsieur, continua le curé, permettez-moi de m'examiner un instant; il faut y réfléchir avant de changer si subitement de fortune.

Les troupes sont consignées depuis quelques jours dans les casernes.

Huit arrestations politiques ont encore eu lieu aujourd'hui dans la matinée.

Les huit élèves de l'école polytechnique qui étaient encore à la prison de l'Abbaye, en sont sortis hier au soir.

Le *Moniteur parisien* dit que cette détention n'aura aucune suite fâcheuse par rapport à leurs examens, le ministre de la guerre ayant décidé, sur la proposition du commandant de l'école, que ces examens seront retardés d'autant de temps qu'a duré l'absence des cours.

On sait que les sections de la Société des Saisons n'étaient pas d'accord au moment de l'insurrection du 12 mai. C'est ce qui a sauvé le pays d'une manifestation plus dangereuse. On prétend que deux sections seules ont donné et que les autres voulaient que l'on inscrivent en tête des proclamations ces mots : *Respect aux propriétés*. Les uns voulaient attaquer à 5 heures du matin et les autres à 3 heures de l'après-midi. Leurs intentions étaient d'attaquer les Tuileries au nombre de 5 à 600 et de s'emparer de la personne du roi.

Presque tous les journaux répètent ce matin l'article du *Messager des Chambres*, annonçant que l'on a reçu du ministère des nouvelles guerrières de l'Orient, mais aucun journal ministériel ne confirme ou ne dément cette grave nouvelle. Le *Journal des Débats* s'abstient même de la répéter.

Le bruit s'était répandu hier, on ne sait comment, que le gouvernement avait reçu une dépêche télégraphique annonçant que les Turcs s'étaient emparés de plusieurs villages dont les habitants avaient été armés par Hafiz-Pacha. Un journal du soir avait confirmé ce bruit dont la spéculation s'était effrayée à Tortoni; les fonds publics avaient subi une baisse de 25 centimes.

Aujourd'hui on a eu la certitude que la nouvelle répandue dans le public et répétée par le *Messager* était au moins prématurée. Non-seulement on ne disait pas qu'une bataille devait avoir eu lieu entre les armées turque et égyptienne; mais aucun bruit alarmant n'avait circulé. A la chambre des députés, toutes les personnes qui venaient chercher des nouvelles ont pu se convaincre qu'aucune dépêche télégraphique n'avait été reçue par le gouvernement; on paraissait généralement tranquille. Aujourd'hui on attend les feuilles et le courrier de Marseille. Demain nous pourrions savoir jusqu'à quel point sont fondées les craintes de ceux qui croient que les hostilités sont plus imminentes que jamais.

Quoiqu'il en soit, on paraissait peu rassuré à la bourse et la baisse a continué aujourd'hui.

Le roi qui n'était pas attendu aux Tuileries hier, y est arrivé cependant vers trois heures de l'après-midi, et il n'est reparti qu'à sept heures, après avoir présidé un conseil des ministres auquel M. le duc d'Orléans a assisté, ainsi que cela lui arrive assez fréquemment depuis quelque temps. (Commerce.)

D'après un bruit qui s'est répandu à la bourse, une douzaine de voyageurs auraient péri ce matin par suite de l'explosion du bateau à vapeur de Paris à Montréal. Ce désastre serait arrivé près de Fontainebleau. On attend des nouvelles ultérieures avec impatience.

Nous croyons pouvoir confirmer la nouvelle d'une conférence qu'il serait question de réunir pour traiter des affaires d'Orient. Mais nous croyons que plusieurs difficultés ont empêché jusqu'à présent de mettre ce projet à exécution. On dit que le cabinet de St.-Petersbourg qui serait appelé à en faire partie, refuse d'accepter la ville de Londres comme le point de réunion. Il faudrait en outre que l'on fit venir des plénipotentiaires turcs et égyptiens, afin d'abrèger, s'il est possible, les négociations.

On nous assure que plusieurs cabinets ont demandé que cette négociation se tint à Trieste, comme étant un des points de l'Europe le moins éloigné de Constantinople et d'Alexandrie.

M. Jouffroy a fait le rapport sur les crédits pour les affaires d'Orient. La commission conclut à l'adoption.

M. Parant, qui avait été soumis à la réélection par suite de sa nomination de conseiller à la cour de cassation, a été réélu à la majorité de 149 voix sur 181 votants.

Au commencement de la séance de ce jour (chambre des députés du 24 juin) M. Jouffroy rapporteur du projet de loi portant demande d'un crédit de 5 millions pour armemens maritimes a présenté son rapport. La chambre, comme on le voit, répond au vœu manifesté par le gouvernement de s'occuper le plus tôt possible des affaires d'Espagne.

Le rapporteur M. Jouffroy a conclu à l'adoption pure et simple du projet du gouvernement. Une discussion assez vive s'est ensuivie engagée entre M. Passy ministre du commerce et M. le Pelletier d'Aulnay sur les crédits supplémentaires pour les dépenses des 1858 et 1859 et des exercices clos.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 17 juin.

Le gouvernement est décidé, dit-on, à remplacer le général en chef de l'armée du centre Noguera par don Francisco Nar-

Le général était aux ordres du curé, et celui-ci monta dans cette petite chambre où il y avait une fenêtre qui donnait sur la cour.

Dans la cour, tout était tumulte et confusion. L'escorte du général avait débridé ses chevaux et les cavaliers fumaient et riaient entre eux; Mattea, cachée dans un coin, considérait ce spectacle nouveau pour elle, tandis que Tommaso était tout occupé des grands sabres, des brillants uniformes, et que la poulie Bianca courait éfarouchée dans les pieds des chevaux.

Peu à peu les yeux de Mattea se familiarisèrent avec ce qu'elle voyait, et, selon côté, un dragon aperçut la jeune fille; il s'avança vers elle; il était jeune, beau et galant; Mattea, coquette et point amoureuse de celui qui lui destinait le curé. Ce qu'ils se dirent, par quelles paroles le soldat français éduqué d'Italienne, c'est ce que nous ne savons; mais ce qui est certain, c'est que quand Tommaso voulut aller au secours de la jeune fille, celle-ci repoussa rudement, en lui rappelant qu'il était midi et qu'il devait aller mener l'Angelus. Tommaso s'emporta, le dragon le prit par une oreille, le fit pivoter sur lui-même, et l'envoya tomber au milieu d'un groupe de carabiniers.

C'est donc toi, grand nigaud, lui dirent les soldats, qui sonne l'Angelus ici et qui répond aux patenôtres du curé au lieu d'être un homme et de servir l'empereur! Tu seras bien avancé, quand tu seras bedeau dans ce laid village. Crois-nous, mon garçon, laisse-là ta clochette et viens avec nous, nous te donnerons un bel uniforme, un grand sabre et un beau cheval. C'est cette fille qui te retient, disent-ils en désignant Mattea, qui, dans un coin de la cour, était en conversation réglée avec son nouvel amoureux. C'est cette fille! regarda la bien, elle ne l'aime pas; elle aime le Parisien; et donc, elle l'embrasse.

Tandis que ces choses se passaient, un gros dragon, qui avait passé la nuit dans les casernes, et qui sans doute la ration du régiment ne suffisait pas, avait la chasse aux poulies du curé, et la pauvre Bianca s'efforçait vainement d'échapper au ravisseur.

Mattea, retournez chez votre mère, criaient le curé par la fenêtre de la chambre. Monsieur le dragon, laissez Bianca tranquille, je vous prie.

Malgré la voix débile du curé n'avait pas la puissance de la voix de Napoléon. Le Parisien continuait à courtoiser la jeune fille; le gros dragon poursuivait toujours Bianca; Tommaso, le petit Gihelin, étendit une main sur la tête d'un cheval, de l'autre il caressait la poignée d'un sabre. Enfin, le sien fit avancer son cheval; il s'élança dessus d'un bond, puis, tendant sans à Mattea, il la plaça en croupe derrière lui, et sans respect pour

vaz, capitaine-général de Madrid. L'état précaire de la santé du général Noguera ne lui permet pas de déployer l'activité indispensable dans un général chargé de tenir tête à un adversaire aussi infatigable que Cabrera.

Le gouvernement n'a pas encore reçu la nouvelle officielle de l'abandon d'Amurrio et de Balmaseda, par les carlistes, mais personne ne doute de l'exactitude de cette nouvelle généralement répandue. Les troupes de la reine ont été forcées d'évacuer Montaban et la garnison est rentrée à Saragosse. La prise de San Mateo ne compense point échec. San Mateo est situé dans un rayon très rapproché de Castellon de la Plana.

La *Gazette de Madrid* dément de la manière la plus formelle, la nouvelle donnée par plusieurs journaux que le gouvernement espagnol avait demandé le rappel de M. le duc de Fesenzac.

On écrit de Madrid, le 17 juin :

On croit que le général Valdés, porté à Barcelonne par la frégate *Isabelle II*, ne rencontrera pas une sérieuse résistance. Le baron de Meer qu'il va remplacer, avait sollicité plusieurs fois sa démission. Il compte se retirer en Belgique. Dernièrement un de ses aides-de-camp avait réclamé inutilement auprès du gouvernement des renforts pour repousser les attaques du comte d'Espagne.

BELGIQUE. — Bruxelles le 25 juin.

On annonce que le général Daine est arrivé à Bruxelles.

Le baron de Schiervel, gouverneur de la Flandre orientale, et qu'on a désigné comme devant remplacer M. le baron de Stassart, est arrivé hier matin de Gand, et aussitôt après il s'est rendu au ministère de l'intérieur, où il a eu une entrevue avec M. de Theux.

Dimanche une députation de Malines s'est rendue chez M. le baron de Stassart pour le complimenter.

M. le général Vandermisssen est arrivé à Bruxelles pour purger sa contumace.

Plusieurs personnes affirment avoir vu le général Chassé hier, à Bruxelles. On dit même qu'il était au spectacle.

Le général Prisse et le colonel du génie Jolly, commissaires belges pour la délimitation de la frontière, sont partis hier pour Maestricht, à l'effet de se concerter avec les commissaires hollandais sur les dispositions préliminaires à prendre pour pouvoir commencer immédiatement les opérations sur le terrain.

Une de nos dames amateurs, M<sup>lle</sup> Jeannette Pauwels très connue dans nos salons, par son talent pour la musique, vient de mourir subitement.

Bruxelles, le 26 juin. — (5 heures). — Les affaires semblent plus animées que les jours précédents; il y avait beaucoup de demandes pour plusieurs valeurs. La proclamation adressée aux bourgeois par les autorités néerlandaises a produit un bon effet par sa modération. On voit ensuite avec plaisir que le traité de paix s'exécute de part et d'autre d'une manière satisfaisante.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 56, 5 p. c. 101 1/2, 4 p. c. 92 1/4, 5 p. c. 71 A. Société Générale titres en nom R. 775 A., certificats au porteur émission de Paris 1845; Société de Mutualité 1045 (104 1/2) A., mieux encore après clôture; Banque de Belgique 775 (77 1/2) P., Actions-Réunies 600 (60) A., Canal de la Sambre à l'Oise 980 (98) P., Société Nationale 1000 (100) P., Sarslong-champs 1400 (140) A.

L'actif espagnol très ferme à 18 5/8 A. au comptant fin courant.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 18 11/16 5/4 comptant.

LIÈGE, LE 26 JUIN.

DE NOS RELATIONS AVEC LA HOLLANDE.

La paix est enfin définitivement signée entre la Belgique et la Hollande. Le roi Guillaume, après neuf ans de tergiversations sans nombre et de refus dilatoires, s'est soumis à la nécessité, et a reconnu l'indépendance de notre pays. Il est vrai qu'il l'a fait de très-mauvaise grâce. Sa ratification est sèche et laconique. Il y perce un secret dépit qui contraste avec les expressions, un peu trop bienveillantes peut-être dont le roi Léopold s'est servi, en donnant son adhésion au traité. Mais l'abdication est là, complète, entière, et c'est tout ce qu'il fallait. On ne pouvait raisonnablement exiger du roi Guillaume qu'il tint pour agréable un acte qui lui enlève la plus belle moitié de sa couronne, et qui la transfère à un prince étranger auquel il a si longtemps fait la guerre pour reconquérir le royaume qu'il a perdu par sa faute. Le sacrifice était déjà assez grand.

On a remarqué encore que ce monarque n'a pas ratifié le traité pour lui et pour ses successeurs, et que ces derniers mots, reproduits dans les ratifications des autres souverains, avaient été omis, sans doute à dessein, par le roi de Hollande, pour se ménager tôt ou tard, les chances d'une restauration. Mais l'absence de cette formule n'influe en rien la validité du traité, même en ce qui concerne les héritiers du roi Guillaume, car le traité renferme à cet égard une stipulation formelle, dont la force obligatoire ne saurait être méconnue. Il n'y a donc pas lieu à s'alarmer. Les droits de la Belgique à une indépendance

durable sont suffisamment garantis, et nous ne pensons pas que la Hollande élève jamais des contestations à ce sujet.

Maintenant il s'agira de régulariser les nouveaux rapports qui vont s'établir entre la Belgique et la Hollande, et de renouer les relations d'amitié et de bon voisinage qui ont été interrompues par la Révolution. A cet effet, la mission des hommes qui seront appelés à poser les premières bases des traités à conclure entre nos voisins et nous, est de la plus haute importance, et le gouvernement belge ne saurait apporter trop de circonspection dans le choix des agents diplomatiques qu'il conviendra d'accréditer auprès du cabinet de La Haye.

Pour ménager l'amour-propre du roi Guillaume, et ne pas froisser des intérêts dynastiques toujours si prompts à s'irriter, il faut, autant que possible, que l'homme investi des fonctions de ministre plénipotentiaire en Hollande, soit étranger aux actes d'hostilité qui ont amené la séparation des deux pays. Il faut qu'il ne soit pas exposé à des affronts ou à des reproches que sa conduite antérieure pourrait lui attirer de la part du gouvernement hollandais, et qu'il n'ait personnellement aucun acte d'hostilité à se faire pardonner par un prince que le souvenir de ses revers poursuivra long-temps encore comme une espèce de remords. Il faut qu'il puisse être accueilli par le roi Guillaume avec la même déférence et la même distinction qu'on accorde aux ambassadeurs des autres puissances, et qu'il inspire, à la cour de La Haye, la même estime et le même respect auxquels ont droit tous les représentants des nations amies.

Il faut aussi qu'il occupe une position sociale indépendante, et que, par son caractère pacifique et grave, il sache se concilier la bienveillance des Hollandais eux-mêmes. Il faut que sa conduite privée soit à l'abri de tout reproche, et que sa moralité, dans les transactions politiques, soit à l'épreuve des séductions de l'or et du pouvoir. Il faut enfin qu'il réunisse à la probité et à l'intelligence parfaite de sa position, comme représentant du gouvernement belge, des connaissances étendues en commerce et en industrie, et la ferme volonté de se rendre utile aux deux peuples appelés désormais à vivre en paix et en bonne harmonie.

Si ces conditions sont strictement accomplies, nous ne tarderons pas à voir se réaliser les vœux que nous formons depuis si longtemps, pour le prompt rétablissement des relations amicales entre la Hollande et nous. Les intérêts commerciaux des deux peuples sont en jeu. Il s'agit de les concilier par des mesures sages et efficaces et de faire disparaître jusqu'aux dernières traces des atteintes qu'ils ont reçues de la Révolution. La Hollande ne demande pas mieux que de traiter avec nous. La Belgique de son côté éprouve le même besoin et a déjà exprimé le même désir. Il sera donc facile de s'entendre, si l'on choisit, pour intermédiaires, des hommes de probité, de sagesse, d'expérience, exempts de toute arrière pensée hostile, et sympathisant franchement avec l'ordre nouveau établi par le traité qui consacre notre indépendance.

Un des premiers objets qui devront fixer l'attention des gouvernements belge et hollandais, c'est le tarif des douanes, spécialement dans son application aux droits de navigation sur la Meuse et sur les canaux qui traversent le territoire des deux pays. La convention de Mayence a besoin d'être modifiée. Les arrêts organiques de ce traité qui viennent de paraître en Hollande appertent à la navigation des obstacles qu'il est nécessaire d'appliquer dans l'intérêt bien entendu des deux peuples. Les droits établis sur le transport des produits manufacturés en général sont trop élevés. Il est à désirer que, par la conclusion d'un bon traité de commerce, avantageux à tous, on parvienne à les faire réduire le plus promptement possible. Sans cela, une des branches les plus importantes de notre commerce serait complètement paralysée, dans ses développements ultérieurs, et l'état de paix nous serait plus défavorable que ne l'a été l'état de guerre.

L'Escaut est affranchi. Il a été décidé que le péage établi sur ce fleuve serait racheté par l'état et que le droit de tonnage serait remboursé à tous les navires. Nous avons applaudi à cette mesure. Elle était commandée autant par l'intérêt général du pays que par l'intérêt particulier du port d'Anvers. Mais la navigation de la Meuse a droit aussi à la sollicitude du gouvernement. Elle constitue aussi un élément de prospérité qu'il ne faut pas négliger. Les députés des provinces de Liège, de Namur et du Limbourg, ne l'oublieront pas. Ils ont voté, avec un désintéressement louable, pour l'affranchissement de l'Escaut, et appuyé, de toutes leurs forces, les réclamations du commerce d'Anvers. Espérons que les députés d'Anvers s'en souviendront à leur tour et qu'ils leur prêteront leur appui quand il s'agira de solliciter l'intervention du gouvernement pour la réduction des droits établis sur la navigation de la Meuse. Ce n'est que par des services mutuels de ce genre que peut se consolider l'union définitive des provinces wallonnes et flamandes, et s'organiser, sur des bases solides, cette unité nationale contre laquelle l'égoïsme de clocher, entretenu par les traditions d'une autre époque, a conspiré jusqu'aujourd'hui avec un succès que nous avons et trop souvent à déplorer.

Monsieur le curé dit-il, j'ai perdu Mattea... ils m'ont promis que je serais un jour capitaine, colonel, maréchal de France, que sais-je moi... Je me fais dragon.

Le curé regarda d'un air triste le général, tout en caressant sa poulie, il lui dit :

Je remercie mon neveu l'empereur, monsieur le général, et je reste curé de ce pauvre village inconnu, où j'ai été si longtemps heureux. J'ai hésité un moment, et vous le voyez, Dieu m'a puni... Dites à Luffia que l'espère (et je le crois fermement) qu'elle a toujours la même bonne conscience; qu'elle avait été tant jeune fille... embrassée pour moi mon petit neveu, le petit Napoléon; Dieu lui conserve à tous leurs trépas, ce sont de braves enfans d'avoir songé à leur vieillesse; je ne veux point d'évêché, point de robe rouge, ni de barrette de cardinal... Allez, monsieur le général; et si vous respectez les volontés de l'oncle de votre empereur, ne revenez plus.

Lorsqu'on recevait un ordre de l'empereur, il fallait l'exécuter et réaliser la pensée impériale; et arrêter du destin fait la loi en Europe; si Napoléon disait : Vous prendrez cette ville! il était nécessaire de la prendre, il était écrit qu'on la prendrait, et cent fois cette parole fatidique a été une des mille causes des grands succès de l'empereur. Or, il avait dit au général :

Vous tirerez mon oncle de sa cure, et le ferez venir à Paris, ou le conduirez à Rome. Que mon oncle soit auprès de moi ou auprès du pape, il sera toujours bien, mais il ne peut être ailleurs : il faut qu'il revienne au moins évêque.

Le général insista donc, il pria, supplia, puis menaça; il ne pouvait comprendre comment on refusait la croix, apanage des évêques; les revenus d'un diocèse, la singulière influence qu'exerce toujours un cardinal. Le curé demeura ferme dans sa résolution, il résista aux prières, et quand vint le tour des menaces, il répondit avec l'assurance d'un ton irrité et l'autorité d'un grand parent qui ne se laisse pas gouverner par la jeunesse inconsidérée de son petit neveu. Le général désappointé fut forcé de se retirer sans avoir rien obtenu, et sa turbulente escorte évacua le village.

Quand l'empereur apprit les mauvais succès de son ambassade, et le peu d'ambition d'un Bonaparte, il sourit et leva les épaules.

Mattea épousa le Parisien, et avec le temps, elle se trouva la femme d'un colonel.

Tommaso prit du service, et à la restauration il était capitaine dans la garde impériale.

Le bon curé Bonaparte mourut dans sa cure avant la fin de l'empire. Hélas! il a été le plus heureux de sa famille!

(Courrier français.)



LIBRAIRIE DE P. J. COLLARDIN EN VENTE:

EXAMEN CRITIQUE DE LA GRAMMAIRE POPULAIRE, de M. Ch. MARTIN, par MM. BESCHERELLE, freres, in-18. Prix: 10 centimes.

ANNONCES.

M. MATHIOLI-CUSTER

A l'honneur d'informer le public que ses bains sont toujours en activité et que les prix sont fixes comme suit: Grand bain à 1 franc 50 centimes, moyennant prenant six cartes à 1 fr. et les plus petits à un fr. sans cartes.

ADMINISTRATION DES POSTES.

AVIS IMPORTANT.

Le Directeur des Postes à Liège informe le public, que les lettres destinées pour les parties cédées du Limbourg et du Luxembourg, sont, comme celles pour la Hollande, assujetties à un affranchissement obligatoire jusqu'aux frontières.

AVIS.

Les personnes qui ont des créances à charge du gouvernement hollandais et celles qui auraient des réclamations à faire valoir sur les fonds des veuves, sur les fonds des leges et sur la caisse des retraites sont invitées à adresser leurs titres à M. le ministre des finances à Bruxelles dans le plus bref délai possible.

Liège, le 25 juin 1859.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER indépendant avec JARDIN à Ste-Claire. S'y adresser.

Demain Jeudi VENTE au Mont-de-Piété.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES. VILLE DE MONS.

VENTE CONSIDERABLE

BONS CHEVAUX

Le LUNDI 1er JUILLET 1859, le Vendredi 5, le Mercredi 10, le Lundi 15 et le Lundi 22 ditto, et le lendemain s'il y a lieu, il sera procédé, à la requête de ladite administration par le ministre de M. PLETAIN, notaire à Mons, à l'intervention de l'Intendant militaire et du Receveur des domaines en ladite ville, à la vente aux enchères publiques de

364 bons chevaux

Appartenant au premier régiment d'artillerie et à l'escadron du train. Le recours commencera à neuf heures du matin, et aura lieu aux jours ci-dessus indiqués sur le Marché aux Chevaux de la ville de Mons. Les chevaux seront à voir tous les jours aux casernes de cavalerie de ladite ville.

EXTRAIT DES CONDITIONS:

Le prix de la vente sera payable, savoir: Un tiers comptant; — le second tiers trois mois après le jour de l'adjudication; — et le troisième tiers six mois après la date de l'adjudication, à charge par les adjudicataires de fournir une bonne et suffisante caution solidaire. Il sera en outre, payé comptant, 10 pour cent du prix de la vente, pour tous frais d'adjudication.

ADMINISTRATION

DE L'ENREGISTREMENT DES DOMAINES ET FORÊTS.

BUREAU DE LOUVAIN.

VENTE PUBLIQUE

70 CHEVAUX,

REFORMÉS AU DEUXIÈME RÉGIMENT DE LANCISRS, En garnison à Louvain.

En vertu d'une décision de M. le ministre des finances, il sera procédé le Vendredi 28 Juin 1859, à dix heures du matin, à la caserne de St-Martin en cette ville, par le receveur de l'enregistrement et des domaines à Louvain, en présence de M. le baron Devicq de Cumtich, commandant de la place, à la VENTE publique de 70 CHEVAUX, provenant du 2me régiment de lanciers en garnison à Louvain.

Les amateurs pourront prendre inspection des chevaux, le jour de la vente, à partir de 8 heures du matin. La vente se fait à terme de crédit sous caution, avec augmentation de 10 p. c. pour frais de vente. Louvain, le 21 juin 1859.

Le receveur de l'enregistrement et des domaines, Ed. FAIDER. 784

EXTRAIT.

Par EXPLOIT du vingt-deux juin 1859, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics; attendu qu'il doit être opéré une emprise 1° de soixante-dix ares quarante-sept centiares sur une parcelle de terre et houblonnière, située en la commune de Liège, quartier du Sud, en lieu dit Clos-des-Guillemains, indiquée et figurée sous les numéros 299 et 301, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; 2° de trente-un ares 82 centiares, sur une parcelle de collage, située au même lieu, indiquée et figurée sous le n° 500, section B dudit plan, lesquels immeubles appartiennent à M. Jacques-Hyacinthe FABRY, président honoraire à la cour de Liège, domicilié à Liège; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire sur les indemnités qui peuvent être dues du chef desdites emprises; assignation a été donnée audit M. Fabry, à comparaître le dix juillet prochain à l'audience du tribunal civil de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession desdites propriétés.

Pour extrait conforme, EMONTS, avoué. 778

EXPROPRIATION

POUR

cause d'utilité publique

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Jean Baptiste PAQUOT, cultivateur, domicilié à Huy, propriétaire 1° d'une parcelle de collage de la contenance de sept ares 28 centiares, 2° d'une vigne de la contenance de trois ares trente centiares, et 3° d'une idem de la contenance de deux ares dix centiares, le tout situé à Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation desdites parcelles, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1859.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 775

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Louis Joseph GODBILLE, exploitant, domicilié à Huy, propriétaire 4° d'une parcelle de vigne de la contenance de neuf ares 37 centiares sise à Huy, et 2° d'un cabinet, sis au même lieu, d'une superficie de huit mètres carrés, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation desdites immeubles, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1859.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 774

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Charles JAMART, négociant, domicilié à Huy, propriétaire d'une parcelle de terre labourable de la contenance de vingt-six centiares sise à Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars dernier.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 775

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Jean-Joseph DOHA, cultivateur, domicilié à Statte, faubourg de Huy, propriétaire d'une parcelle de jardin de la contenance d'un are 80 centiares, sise à Huy, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de jardin, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du 9 mars dernier.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 776

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Jean-Nicolas DEVAUX, négociant, domicilié à Statte, faubourg de Huy, propriétaire d'une maison, sise audit Statte, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le Ministre des Travaux Publics, pour voir dire et déclarer qu'il sera placé un escalier à l'entrée de la dite maison, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et le dit faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1859.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 777

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du 22 juin 1859, dûment enregistré, le sieur Jean Pierre Jacques MARÉCHAL, de Huy, propriétaire d'une maison, sise audit Huy, faubourg de Statte, a été assigné devant ledit tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics, pour voir dire et déclarer qu'il sera placé un escalier à l'entrée de ladite maison, pour la rectification de la route de Huy à Tirlemont, entre la rue Neuve à Huy, et ledit faubourg de Statte, décrétée par arrêté royal du neuf mars 1859.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué. 779

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgeois et échevins, Sur le rapport du commissaire de police du quartier de l'Est et vu l'art. 17 du règlement communal du 26 juin 1827, Arrête:

Art. 1er L'entrée de la rue Neuve vers la porte d'Amorceur est interdite aux voitures non suspendues attelées de plus d'un cheval.

Art. 2. Les contraventions seront constatées en la forme ordinaire et poursuivies en conformité de l'ordonnance communale du 21 avril 1858.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié et affiché. Des expéditions en seront transmises aux greffes des tribunaux de 1re instance et de simple police séant à Liège, ainsi qu'aux commissaires de police pour en assurer et surveiller l'exécution.

A Liège, le 21 juin 1859.

Le président du collège, J. J. Tilman.

TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DEPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), and various fare rates for different routes and classes.

BOURSES.

PARIS, LE 24 JUIN.

Table of stock market prices for Paris, including items like 5 p. c., 4 p. c., and various bonds.

AMSTERDAM, LE 24 JUIN.

Table of stock market prices for Amsterdam, including items like Dette active, Billet de change, and various bonds.

ANVERS, LE 25 JUIN.

Table of stock market prices for Antwerp, including items like Dette active, Dette diff., and various bonds.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, London, and Frankfurt.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente Espagnole a été traitée à 18 5/4 et P au comptant et 18 1/16 au 1er juillet, les primes à 1 mois étaient offertes à 18 3/4 dont 1/2 0/0. En général calme plat à la Bourse avec une légère tendance à la baisse sur toutes les valeurs. Paris d'hier, Ardoins sans variation.

BRUXELLES, LE 25 JUIN.

Table of stock market prices for Brussels, including items like Dette active, Fin courant, and various bonds.